



Probleme de droit de succession

Par **kelyan**, le **09/07/2008 à 16:06**

Bonjour, mon beau père est décédé l'an dernier en juin, ma mère était désigné comme héritaire, seulement ne touchant que le RMI et devant versé 35000€ à l'état elle a préféré me vendre la maison ne pouvant prétendre à un crédit afin que celle ci reste dans la famille. Mes frères et soeurs ont devant notaire refusé leurs parts, je dois versé 35000€ à l'état. le problème est en fait que j'avais effectué une demande de crédit qui a première vue passé au niveau de la banque mais a été refusé par l'assurance du crédit car je suis en accident de travail. Je touche assez d'argent pour payer en mensualités mais pas assez pour payer 35000€. je dois régler cette somme avant le 31 aout 2008 à l'état sinon je me retrouverai à la rue avec mes meubles sans argent et la maison sera vendue. Pouvez vous m'aider à trouver une solution s'il vous plait! puis je demander une mensualisation à l'Etat durant un an le temps que je puisse trouver cet argent? de plus j'hypothèque la maison comme garantie de ma bonne foi. AIDER MOI MERCI d'avance

Par **Visiteur**, le **09/07/2008 à 23:49**

OUI, les droits de succession peuvent être fractionné moyennant un taux d'intérêts, allez vous renseigner auprès des impôts chargés de ce dossier. Paiement fractionné, en plusieurs versements égaux, tous les 6 mois au plus et sur 5 ans, ou davantage pour un ascendant ou descendant, si l'actif successoral comporte plus de 50 % de biens non liquides. (IL existe aussi le paiement différé pour ceux qui héritent en nue-propriété, jusqu'au décès de l'usufruitier).